

ABONNEMENT.
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8
 Hors du Département.
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18

On s'abonne
 Chez tous les Libraires
 français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. PAUL
 COUET, imprimeur, place
 du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez tous les Libraires
 français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
 Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
 Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

24 MARS 1871.

Les insurgés de Montmartre font une perquisition dans l'église Saint-Pierre. Ils insultent et brutalisent le curé.
 On transforme décidément l'Hôtel-de-Ville en citadelle. Les soixante canons braqués ont à côté d'eux leurs caissons remplis de munitions. Le général Cluseret s'installe au ministère de la guerre, et le général Cremer commande place Vendôme.
 Des guides de Garibaldi, à la casaque rouge, au bonnet orné d'une queue de cheval, courent ventre à terre dans les rues et servent d'estafettes à la Commune.
 Les gardes nationaux de Belleville entassent les provisions et les tonneaux de vin, qu'ils ont réquisitionnés, sur les hauteurs de Romainville et de Ménilmontant. Le système des réquisitions s'organise sur une grande échelle.
 Beaucoup de magasins restent fermés. Les étrangers quittent Paris.
 Protestation des étudiants. Ils déclarent que le Comité central porte atteinte au suffrage universel, et qu'ils sont prêts à lutter contre ce Comité sans mandat populaire.
 On affiche une proclamation de l'amiral Saisset. Des pourparlers ont lieu, une entente paraît devoir s'établir.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SEANCE DU 21 MARS.

La discussion a pris le train express pour voter le budget des cultes, ceux du ministère des affaires étrangères, du commerce et de l'agriculture.
 Contrairement à ce que nous avons dit hier, celui des Beaux-Arts était fixé d'une manière définitive.
 Après avoir plaidé, dans la dernière séance, pour les intérêts chorégraphiques du grand opéra, M. Jules Simon plaide aujourd'hui très-chaleureusement en faveur de l'institution du chapitre de Saint-Denis.

Nous reproduisons textuellement ses paroles.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes. — La suppression n'est possible qu'en cas de vacance. Le chapitre de Saint-Denis est le refuge des évêques que leurs infirmités empêchent de continuer de régir leurs diocèses. Dans le cas où cette situation ne leur serait pas donnée, il faudrait pourvoir à leur retraite (car il n'en existe point dans le budget des cultes), par une somme tout aussi considérable. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. Jules Simon termine en disant que quelles que soient ses opinions, il est non-seulement respectueux pour tout ce qui est glorieux dans notre pays, mais l'admirateur de ces grands souvenirs, qui se confondent avec l'art lui-même. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà qui ne plaira guère à l'Internationale et aux amis de M. Jules Simon ; mais il a voulu recevoir un bon point du clergé.

— Contentons Dieu et le diable, se dit *in petto* l'honnête ministre, et à tout hasard !

La séance est levée à 6 heures 5 minutes.

Mercredi 27 commenceront à la cour d'assises les débats de l'affaire Trochu, Vitu et Villemessant. Ces débats tiendront au moins trois audiences. On convoque pour déposer contre le général Trochu tout le ban et tout l'arrière-ban de l'Empire.

En attendant, c'est aujourd'hui que vient, devant le tribunal correctionnel de la Seine, le procès en diffamation intenté au *Figaro* et au *Gaulois* par le prince Scanderberg.

Une dépêche trop empressée de l'agence Havas, au lieu de rassurer le public sur l'armement des vaisseaux cuirassés, produit l'effet contraire.

Il y a quelque anguille sous roche.

M. Ambroise Joubert, un de nos députés de Maine-et-Loire, le même qui a obtenu dernièrement à la Chambre un si légitime succès, aurait eu à se plaindre, paraît-il, à la commission des tarifs, de certaines vivacités un peu trop... intempestives de M. Thiers.

UNE LOI SUR L'IVROGNERIE,

S'IL VOUS PLAÎT.

II

C'est ailleurs que dans l'augmentation de l'impôt sur les boissons, que ce dernier résultat doit être cherché. Un sentiment de plus en plus général demande que l'ivresse soit punie par la loi. De nombreuses pétitions dans ce sens ont été adressées à l'Assemblée, et beaucoup de conseils généraux ont exprimé à diverses reprises le même vœu.

Deux projets de loi, émanés de plusieurs députés, ont été soumis à l'examen d'une commission qui vient de présenter son rapport et qui propose, à son tour, un projet amendé tendant à la répression sévère de l'ivresse.

Cette loi sera assurément approuvée de tous ; et si nous avons un vœu à formuler, c'est qu'une fois promulguée, elle soit appliquée dans toute sa rigueur. Il y aurait peut-

être une étude très-curieuse à faire sur l'histoire des ivrognes dans le temps passé ; car, à leur gloire ou à leur honte, il faut bien le reconnaître, ils sont aussi anciens que le monde ; mais aussi, aux diverses époques, le législateur est intervenu pour réprimer ces excès et punir les abus qui en étaient la conséquence.

Sous un gouvernement républicain, les lois, jusque dans leurs rigueurs, doivent conserver le respect de la dignité humaine ; c'est ce que nos législateurs ont compris, et ils ont bien fait ; mais, sous la monarchie, on y allait avec moins de ménagement.

Et pour couper le mal dans la racine, on coupait les oreilles des délinquants, comme nous l'apprend l'édit suivant publié sous le règne de François I^{er} :

« Pour obvier aux oisivetés, blasphèmes, homicides et autres inconvenients et dommages qui arrivent d'ébriété, est ordonné :

» Que quiconque sera trouvé ivre soit incontinent constitué et détenu prisonnier au pain et à l'eau pour la première fois ;

» Et si secondement il est repris, sera outre ce que devant battu de verge, ou de fouet par la prison ;

» Et s'il est incorrigible, sera puni d'amputation d'oreille et d'infamie et bannissement de sa personne. Et si est par exprès commandé aux juges, chacun en son territoire et district, y regarder diligemment ;

» Et s'il advient que par ébriété ou chaleur de vin, les dits ivrognes commettent aucun mauvais cas, ne leur sera pour cette occasion pardonné ; mais seront punis de la peine due au délit, et davantage pour ladite ébriété, à l'arbitrage des juges. »

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'Étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XVIII

La Noblesse et le Tiers-État veulent se battre en rase campagne. — Une brochure de M. d'Épresménil. — Déclaration de la municipalité parisienne contre les philanthropes. — M. Target et le prince de Beauveau. — Ce qu'on devrait faire et ce qu'on ne fait pas. — Sermon du curé de Saint-André-des-Arts.

Février 1789.

Nous sommes en retard pour les nouvelles politiques ; mais il n'y a rien de positivement nouveau, si ce n'est que la querelle entre la Noblesse et le Tiers-État s'envenime de plus en plus.

A Rennes, les contestations et les disputes sont interminables. On a pu croire un instant que les nobles et les bourgeois viendraient aux mains.

**

C'est plus grave encore à Dijon.

La Noblesse a jeté un cartel aux pieds du Tiers-État, qui l'a ramassé en valeureux champion, et le

(1) Voir les numéros du 1^{er} au 23 mars.

rendez-vous des athlètes est dans la plaine de Longwy, au premier beau jour. Cela veut dire que l'époque du combat n'est pas fixée ; on attend que le soleil perce les nuages et que le dégel ait lieu.

Voilà bien de la circonspection pour des ennemis si pleins de courroux.

La même correspondance nous assure que les nobles parviennent à mettre dans leurs intérêts plusieurs communautés d'artisans.

Déjà les maréchaux, les charrons et les serruriers se déclarent pour eux. Ils leur préfèrent mainforte, s'il y a bataille. Mais il est probable que cette ardeur militaire s'apaisera, soit devant la neige qui tombe toujours à flocons, soit devant les arrêts multipliés et les sévères défenses du parlement.

**

Encore une brochure, et une brochure si perfide, qu'elle ressemble à une vengeance. On l'attribue à M. d'Épresménil, qui a toujours les îles Sainte-Marguerite sur le cœur.

Sous ce titre : *Réflexions préliminaires*, et avec l'épigraphe suivante : *LATET ANGUIS IN HERBA*, cet ennemi déclaré du roi s'efforce de lui briser entre les mains ce que Louis XVI, à tort peut-être, regarde comme une espérance.

Là n'est pas le mal, il est dans l'insulte gratuite faite au caractère du prince.

Quel est, selon M. d'Épresménil, « ce serpent caché sous l'herbe ? » C'est le roi lui-même. Toutes les flatteries du monarque au Tiers-État (dit la brochure) sont des trahisons ou des embûches.

Louis XVI veut séduire la bourgeoisie et en faire un instrument de défense contre la Noblesse et le Clergé, mais pour mieux l'écraser après la lutte et asseoir définitivement son despotisme.

Ce méchant pamphlet se trouve entre toutes les mains.

On le commente, on l'approuve, on l'exalte comme un chef-d'œuvre de logique.

*

*

O passions humaines !

Nous nous plaignons quelquefois de prêcher dans le désert ; mais aujourd'hui c'est autre chose.

On a tenu compte de nos dernières observations, et une véritable tuile vient de tomber sur la tête de MM. les philanthropes. La municipalité de Paris déclare formellement, par un arrêté public en bonne et valable teneur, que tous les clubs, cercles ou sociétés philanthropiques, sont *insuffisants* et *incapables*, dans les circonstances où se trouvent aujourd'hui les pauvres de la capitale.

Et, pour qu'on ne se trompe pas à la signification de cet arrêté, on a eu soin de le faire insérer dans ce même *Journal de Paris*, que les susdites sociétés *incapables* et *insuffisantes* choisissent ordinairement pour leur défenseur (voir le numéro 9 de cette année).

« Chaque jour, disent les membres du bureau municipal, chaque jour laisse le regret de n'avoir pu atteindre à la proportion des besoins, et montre la difficulté d'étendre les secours à l'universalité de la classe indigente. Ce qu'il y a de mieux à faire est d'adopter les moyens plus sûrs qu'offrent MM. les

curés de Paris dans leur vigilante et industrieuse charité. Ce sont eux qui secondent le plus efficacement les vues du bureau. Indépendamment du prix que les bonnes œuvres acquièrent en passant par leur mains, ils concilient ce triple et inappréciable avantage de savoir diriger les secours, de les appliquer convenablement et de les distribuer avec ordre. »

Il est impossible de mieux parler et de dire des choses plus justes.

Les philanthropes sont dans une colère bleue.

*

*

En Bretagne, les deux camps hostiles ont fini par se battre. Il y a eu du sang de versé. Plusieurs nobles et beaucoup de bourgeois n'ont pas survécu à leurs blessures.

De quel côté sont les torts ? La Noblesse en a sûrement quelques-uns, mais on ne peut pas dire que le Tiers-État soit exempt de reproches.

Il y a des ambitieux frénétiques de ce côté-là. Maintenant leur système est à jour : ils veulent détruire toute espèce de subordination, toute distinction de rang et de fortune.

Sont-ce bien les plus dignes qui agissent ainsi ? Je crois que les hommes de mérite et de talent ne fomentent jamais la discorde et ne se frayent pas le chemin par la violence ; ils savent attendre que les horizons s'ouvrent.

*

*

Ce que nous aimons dans cette loi, c'est que les ivrognes sont d'abord punis par où ils ont péché; on les condamne à l'abstinence, au pain et à l'eau, et puis ensuite l'ivrognerie y est considérée comme une circonstance aggravante et non comme une atténuation du crime ou du délit. Un homme qui aliène volontairement sa raison par l'abus du vin doit, en effet, rester responsable de tous ses actes.

Seulement, à notre époque, on ne coupe plus les oreilles, et on a raison, car ça n'est pas beau; mais dans un pays de suffrage universel, où chaque citoyen a des droits égaux, où chaque électeur est appelé à remplir un devoir, on fera bien de retrancher ce qu'on appelle un droit de l'homme à celui qui s'abaisse au niveau de la brute.

SAUMUR

23 MARS.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Oui, l'alliance italico-prusso-russe est un fait accompli, personne n'en doute plus.

Vous sentez que le prince Frédéric-Charles n'a pas fait pour rien un voyage d'agrément en Italie. Mais, ce que vous ne savez pas encore, et ce qui est à peu près certain, c'est que ce pauvre petit roi d'Espagne, don Amédée, va très-probablement céder son trône au susdit prince Frédéric-Charles, qui lèvera son grand sabre sur la tête des républicains d'Espagne, et pourra menacer et surveiller de plus près cette bonne République française, à laquelle on doit toutes ces agréables combinaisons.

Quand donc le comprendrez-vous, Messieurs de la Chambre?

Vos irrésolutions, vos éternelles défaillances, vos atermoiements incompréhensibles donnent chaque jour plus d'audace aux ennemis de la France. Lorsqu'ils vous voient reporter aux calendes grecques la juste satisfaction que réclament de vous les catholiques pétitionnaires, ils s'imaginent que vous avez peur et que vous approuvez la violation flagrante de tous les traités et de tous les droits.

Est-ce qu'on vous demande à tirer l'épée de la France pour châtier l'usurpation? non certes. Chacun sait trop que c'est impossi-

ble. Mais au moins on proteste. Un acte de protestation a toujours son effet moral.

Sauvez au moins l'honneur!

Du reste, il n'y a pas besoin d'être prophète, pour affirmer que l'Italie sera cruellement châtiée de ses trahisons envers nous et de sa lâche condescendance vis-à-vis de la Prusse.

La *Voce della Verità* signale la présence à Naples d'une foule d'officiers de l'état-major allemand, qui visitent les arsenaux, les forts, les casernes, étudient le mouvement des administrations militaires, prennent des notes et dressent des statistiques, dont le grand chancelier de Berlin se réserve l'usage. Que l'Italie se jette en aveugle dans la gueule du loup, c'est son affaire, et grand bien lui fasse!

Bismark, au besoin, n'en fera qu'une bouchée.

Enfin voici une nouvelle consolante qui nous vient d'Angleterre — et nous la signalons, car, de ce côté-là, les bonnes nouvelles sont rares.

Un membre du Parlement a protesté de la façon la plus énergique contre les démonstrations communistes et les meetings internationaux annoncés à Londres.

Les Français amis de l'ordre, écrit-il à l'*Evening Standard*, n'ont-ils pas le droit de protester contre l'abus de l'hospitalité, contre ces complaisances administratives qui tolèrent, si elles ne les autorisent, des démonstrations publiques et provocatrices? Qu'aurait dit la Grande-Bretagne si des feniens échappés à l'action de la justice après l'affaire de Clerkenwell et réfugiés en France, avaient ostensiblement et sous la protection du gouvernement célébré, à Paris, l'anniversaire de leur attentat? Ces hommes qui, lundi prochain, s'assembleront, sur le soir, sont aussi coupables que ceux qui sont, aujourd'hui, sur les pontons et à la Nouvelle-Calédonie.

Ne sont-ils pas solidaires de l'assassinat de l'archevêque de Paris, de l'incendie des Tuileries, de la profanation des églises, du vol des deniers publics, de la destruction des monuments? Ces actes de vandalisme ne sont point l'œuvre de quelques fanatiques isolés: la Commune est responsable de ces atrocités et de ces crimes. L'Angleterre leur donne asile; mais peut-elle et doit-elle tolérer ces démonstrations, ces discours, ces sorties furibondes? Ces hommes sont encore couverts du sang qu'ils ont versé.

Je dois appeler l'attention, continue l'auteur de la lettre, sur l'origine de la circulaire provoquant le meeting. Cette circulaire

émane de la section fédérale de l'Internationale de 1871.

L'Internationale s'identifie donc à l'insurrection de la Commune; elle partage ses principes et ses aspirations politiques. L'Internationale, dont le quartier-général est à Londres, est pour nous une menace. Lorsque l'Espagne, la France, l'Autriche et d'autres puissances se mettent en garde contre cette dangereuse association, l'Angleterre reste immobile. Quand fera-t-elle preuve d'énergie?

Voilà un brave Anglais, dont les paroles devraient faire rougir beaucoup de journaux, soi-disant conservateurs, et que nous regardons comme les complices les plus dangereux des misérables qui attaquent la société moderne.

Lisez le *Journal des Débats* du 18 mars: vous n'y trouverez ni un sentiment d'horreur, ni une parole de flétrissure rétrospective pour cette date sinistre. Le *Journal des Débats* est comme le *Siècle*: il ne penche pas entre Versailles et la Commune. Il soutient le ministre 606 contre M^r Dupanloup; il raille l'évêque d'Orléans de sa fidélité catholique et de sa résistance à l'instruction obligatoire.

Voilà tout ce que l'anniversaire du 18 mars a soufflé aux conservateurs des *Débats*.

Grande colère du père Duchêne... je me trompe, du conseil municipal de Lyon contre M. Ducarre, qui a osé dévoiler à la Chambre les exploits socialistes et les manœuvres communardes de ses anciens collègues de la municipalité.

Ces nobles citoyens, réunis en séance extraordinaire, se sont empressés de voter *ab irato* la gentillesse que voici:

Sur la proposition d'un de ses membres, le conseil, indigné des calomnies adressées par M. Ducarre contre le Comité de salut public, contre les conseils municipaux élus, et surtout contre le maire de Lyon, et dédaignant de répondre autrement à un pareil *factum*, adopte la protestation suivante:

« Le conseil municipal proteste énergiquement contre les dépositions calomnieuses de M. Ducarre devant la commission d'enquête, et passe à l'ordre du jour. »

Fort bien!

Mais cette délibération sera cassée par l'administration préfectorale pour cause d'illegalité, sans compter que déjà l'opinion publique, froissée dans ses sentiments et dans sa conscience, soufflette de son mépris le conseil municipal rouge.

dit partout ses tisons, et Paris lui-même a eu ses mouvements tumultueux.

« Sous le meilleur des rois on parle de tyrannie, on ose crier au despotisme.

« En vain l'autorité courbe elle-même son sceptre; en vain un prince, plus jaloux de se montrer père que monarque, révoque ses lois, sacrifie ses ministres et accueille ceux que la voix publique pousse auprès du trône; en vain il appelle ses notables, annonçant qu'il va s'entourer bientôt des lumières de la nation et tout sacrifier au bonheur de ses sujets, la paix de quelques jours a fait place à de nouveaux désordres.

« Lorsqu'il s'agit du bonheur public, il y a sans doute des moyens qui dépendent de la sagesse humaine et du conseil des rois; mais il est au ciel un arbitre suprême du sort des nations, et c'est d'abord vers lui qu'on devait porter nos regards.

« Ce qu'il fallait nous dire avant toute chose, c'est qu'un peuple sans mœurs est et sera toujours un peuple malheureux.

« Un peuple qui laisse la religion s'éteindre travaille à sa propre ruine. Dans tout empire il faut des dogmes qui appuient le trône sur l'autel, qui soient assez forts pour lier le sujet au souverain et donner aux lois leur sanction. Sans ces principes de tout gouvernement ici-bas, l'autorité n'a plus de frein, la loi n'a plus de vigueur.

« Les apologistes de la foi chrétienne ont combattu et combattent encore une philosophie ennemie des vertus, ennemie de l'autel, ennemie du prince. Ils ont prévu nos maux et nous les ont annoncés.

Vous n'allez pas le croire, mais l'honorable Président de la République croit à l'innocence du maréchal Bazaine, ou tout au moins il conteste l'opportunité d'exercer, en ce moment-ci, des poursuites contre un maréchal de France.

Et pourquoi cela, Monseigneur?... — car il paraît qu'on donne à M. Thiers, en pleine République, cette qualification bizarre, en attendant celle d'Altesse ou de Majesté, — pourquoi ne punirait-on pas l'homme contre l'indigne conduite duquel témoigne la ville de Metz tout entière, et que la France condamne d'une voix presque unanime?

Ne continuez pas à défendre une aussi triste cause, ou l'impopularité si légitime du client pourrait bien retomber sur l'avocat.

Le télégraphe annonçait, ces jours derniers, que le comte de Chambord était retourné à Frosdorf. Ordinairement le comte et la comtesse de Chambord, depuis qu'ils ne vont plus à Venise, passent la semaine sainte et la fête de Pâques à Prague. Il est probable qu'il en sera de même cette année, quoiqu'on n'ait là-dessus aucune information précise.

« C'est avec un plaisir extrême, dit le *Figaro*, que nous avons vu hier, pour la première fois, le nouvel attelage que M. Gambetta promène au Cours-la-Reine, après la fermeture de la Chambre. Quelle joie pour nos braves travailleurs, pour les prolétaires de Belleville et autres lieux, de penser que l'inventeur de la guerre à outrance, qui a bien quelque peu ruiné le pays, se trouve aujourd'hui dans une honnête aisance! »

Faits et propos du jour.

Voici une pensée politique sur laquelle il faut appeler les méditations de notre chère et trop peu intelligente bourgeoisie:

La pire des révolutions est celle qui peut, à certaines heures, obtenir le concours résigné des honnêtes gens.

Or, il se prépare très-visiblement une nouvelle révolution de ce genre. Les bourgeois sont prévenus. S'ils tombent dans le panneau, je m'en lave les mains.

« Mais on les accueille comme de faux prophètes, on se rit de leurs menaces.

« Qu'ont-elles pourtant de faux et de frivole, ces prophéties et ces menaces? N'est-il pas naturel que du sein des familles le vice se répande dans les cités, et, de là, sur toute la surface de l'empire? S'étonnera-t-on s'il en chasse l'harmonie et s'il arrive à le bouleverser de fond en comble?

« Jamais le mépris des vertus domestiques laissera-t-il subsister le respect pour les lois de l'État?

« Qui n'aime point son père sera-t-il attaché à ses concitoyens?

« Un cœur dompté par le plaisir aura-t-il le courage et la magnanimité de l'héroïsme?

« Un individu que l'intérêt fascine, que l'avarice enchaîne, que l'ambition aveugle, qui cède à la jalousie, à la haine, aux passions ignobles, qui méprise le devoir et compte pour rien le titre d'honnête homme, attachera-t-il un grand mérite à celui de sujet fidèle et de bon citoyen?

« Lorsqu'un empire se compose d'époux parjures, de pères scandaleux, d'indociles enfants, de vieillards sans pudeur, de débauchés sans frein, de grands sans équité, de tout un peuple sans vertu, cet ignoble assemblage formerait-il jamais un État solide? Le choc de tant de passions diverses ne suffira-t-il pas pour l'ébranler, pour l'entraîner tôt ou tard à sa ruine?

« Trouve-t-on dans l'histoire un peuple, qui, en perdant ses mœurs, ne perde en même temps sa

Connaissez-vous M. Target? fort peu, j'imagine.

Eh bien! c'est un avocat qui fait le diable à quatre, comme beaucoup de ses confrères, et veut courir à toutes brides et au galop sur la grande route de la révolution (1). Ce galant homme trouve très-simple que les bourgeois héritent des privilèges de la Noblesse, ou tout au moins que les deux classes soient dorénavant égales en dignité comme en puissance.

« — Pourtant, Monsieur, lui disait le prince de Beauveau, tous les rangs ne peuvent pas être confondus.

« — Croyez-moi, Prince, répondit M. Target, avec une solennité grotesque, si vous aimez votre patrie, vous devez regarder comme le plus beau jour de la France celui où votre fils ira tirer à la conscription avec le fils de votre fermier. »

Le prince eut une grimace significative. Il ne sembla que médiocrement convaincu de l'apologie, et tourna le dos au discoureur.

Bref, nous allons droit à l'anarchie.

On cherche, on s'inquiète, on spécule; on se demande avec effroi comment tout cela va finir, quels moyens il faut mettre en œuvre pour arrêter ces divagations de l'esprit national, et personne ne

(1) L'avocat Target fut envoyé aux États-Généraux, et on le choisit plus tard pour être un des trois défenseurs de l'infortuné Louis XVI; mais il n'eut pas le courage d'accepter ce rôle.

devine la véritable cause de cette maladie de la France; personne ne s'applique à nous ramener sérieusement aux principes de probité, de vertu, de bonnes mœurs et de véritable honneur sur lesquels repose la destinée des empires.

Voilà ce qu'on devrait faire avant tout, mais personne n'y songe.

On continue de parler à Paris de M. le curé de Saint-André-des-Arts et d'un excellent sermon qu'il a donné sur la misère publique.

« C'est dans la suspension des cours souveraines, a dit le respectable pasteur, dans l'agiotage et dans l'acharnement actuel aux chances de la loterie, dernière illusion des malheureux, qu'il faut aller chercher la raison qui réduit une multitude énorme de nos concitoyens à la plus profonde indigence. »

XIX

Discours philosophique et chrétien sur les États Généraux — Convocation des susdits États.

Mars 1789.

Que les honnêtes gens veuillent bien lire avec attention ces extraits d'un ouvrage qui vient de se publier à Liège. Il a pour titre: *Discours philosophique et chrétien sur les États Généraux*.

« On entend, dit l'auteur, le tonnerre gronder sourdement dans les provinces. La populace y bran-

Un récent décret a accordé la croix de la Légion-d'Honneur à M^{me} Dubar, en religion sœur Victoire, supérieure du couvent des Sœurs de l'Espérance, à Nancy, en récompense du dévouement dont elle a fait preuve en soignant les blessés de l'armée de Metz.

Le nombre des femmes décorées est maintenant de quatre ; ce sont : M^{me} Dubar, que nous venons de nommer ; Rosa Bonheur, décorée sous l'Empire ; lady Pigott, que M. Thiers a voulu honorer à cause de son dévouement pour les blessés lors de la guerre, et enfin M^{lle} Berthe Rocher, du Havre, qui vient de mettre le comble à sa charité légendaire, en fondant un hôpital dans sa ville natale.

Le *Journal de Vitry* rapporte une scène de cabaret, qu'il garantit authentique, et dans laquelle un agent bonapartiste, après les burlesques éloges de la bravoure magnanime de l'empereur à Sedan, en arrive à cette conclusion inimaginable :

« Notre bon empereur, voyant qu'il ne pouvait obtenir du roi de Prusse qu'il épargnât le reste de la France, lui dit : *Au moins vous ne toucherez pas à mes fidèles Bretons.* Et le roi le lui promit.

« Ah ! si vous n'aimez pas l'empereur, vous êtes fameusement ingrats ! » ajouta-t-il en essuyant une larme.

La *Liberté* raconte que Mathieu Devin, passementier, un des fanatiques de Victor Hugo, avait tant fait des pieds et des mains qu'il assistait à l'une des dernières représentations de *Ruy-Blas*. Il en sortit complètement navré ; poète lui-même, il sentit qu'il lui manquait décidément quelque chose pour en faire autant. Il se laissa entraîner par quelques amis, qui, se moquant de son air lugubre, l'emmenèrent souper.

Il sortit du restaurant complètement gris, et regagna en titubant son domicile, 77, rue Saint-André-des-Arts. Là, au lieu de se coucher, le malheureux passementier alluma un réchaud et se mit sur son lit.

Deux heures après, heureusement, un voisin, le sieur R..., l'entendant pousser des gémissements étouffés, enfonça la porte, et envoya chercher immédiatement un médecin, le docteur Soilié.

L'état de Devin est très-grave, et on ne

sait encore si cette victime de M. Victor Hugo en réchappera.

Dernièrement, une jeune et robuste nourrice passe fièrement devant les employés de l'octroi, à Saint-Louis (Bouches-du-Rhône), tenant dans ses bras deux bébés qui semblaient lui faire honneur.

Mais au même instant, cette nourrice étourdie laissa choir une des pauvres petites créatures confiées à sa garde.

Un cri d'effroi retentit au poste de l'octroi ; le brigadier accourt, et — ô prodige ! — l'enfant s'était dissous ; il ne restait plus que des flots... de sang ? non, d'alcool. La nourrice, prise sur le fait, prend la fuite d'un pied qu'elle eût voulu rendre léger ; mais on l'atteint bientôt, et, toute perquisition faite, on acquiert la conviction que la prétendue nourrice n'est autre qu'un gros et frais gaillard livré depuis longtemps à l'exercice de la contrebande.

Un de nos amis entre chez un horloger.

Dans la précipitation que met celui-ci à aller au-devant du client, il fait tomber plusieurs montres qui se trouvaient sur le comptoir.

— Ah ! monsieur, fait notre ami, c'est sans doute la première fois qu'il leur arrive d'aller ensemble.

M. de Rothschild avait pris, il y a une quinzaine de jours, un nouveau domestique. Celui-ci servait hier soir à table pour la première fois chez le riche banquier.

Au second service, le sommelier lui remit une bouteille de Château-Laffitte, et il commença le tour de la table en murmurant le nom du vin à l'oreille de chaque invité.

Chacun souriait. Enfin, le domestique arriva au baron.

— Malheureux ! exclama celui-ci, qu'est-ce que vous dites ?

— Mais, monsieur le baron, répliqua le malheureux horriblement interloqué... Je dis Château-Laffitte et Caillard 1848.

Inutile de dire que le domestique qui confond le Château-Laffitte avec l'administration des anciennes diligences, ne servira plus à table une autre fois.

Devant la cour d'assises :

Le président. — Ainsi vous avouez avoir fabriqué de la fausse monnaie ?

L'accusé. — Fallait bien !... les Prussiens ont pris toute la vraie !

Un Gygès de premier choix.

Sur le boulevard extérieur, le 18 mars, un marchand d'habits passe :

LE MARCHAND. — Vieux habits ! vieux galons !

UN CHIFFONNIER. — C'est peut-être les miens... quand j'étais colonel !

Allocution d'un sapeur de pompiers normands.

« Sapeurs-pompiers, mes chers concitoyens,

» Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous en auriez nommé un autre, que mon assentiment vous aurait accompagnés sous ce drapeau qui fait que nous sommes tous frères, et enfin qu'il ne peut pas être deux chefs d'un même corps d'armée.

» Mais vos accents me vont au cœur, comme quoi le dévouement toujours récompensé engendre la sympathie entre divers membres.

» C'est pourquoi, heureux et fier de vous avoir réunis dans le giron de la mère-patrie autour de cette table civique, pour qui nous verserions tous ensemble notre dernière goutte, sur ce qu'il suffit qu'on soit Français, et que l'honneur que vous me faites redouble mes convictions.

» Donc, plus de dissensions intestinales où le jour de gloire assombrit son soleil d'Austerlitz, et ça, c'est pour ceux qui n'ont rien pour payer les pots cassés.

» On va vous apporter le café et le cognac : faisons un immense gloria, ce que le latin traduit par le mot de gloire, et qui est français, nom de nom ! Car nous serons aussi unis après que le cognac et le café mêlés l'un dans l'autre, qu'on ne pourrait pas connaître celui-là avec le deuxième, si ce n'est que l'état général se ressent agréablement de ce mélange de frères.

» Je vous remercie encore, gardes et sapeurs ! La giberne et la hache sont sœurs, par lesquelles il n'est que prospérité dans le pays, avec amortissement des maux d'un chacun et de tous ceux qui sont l'État ! Merci ! Merci ! »

SUR LE PONT-NEUF.

Deux bourgeois considèrent avec satisfaction, mais étonnement, les étriers neufs

qu'on vient de mettre à la statue de Henri IV — C'est toujours ça ! dit enfin celui qui paraissait l'ainé.

— Ça ?... quoi ?

— Un commencement de restauration, parbleu !

Gambetta passe l'autre jour place de la Bastille.

Il s'arrête devant un hercule qui jongle avec des poids énormes, et le contemple avec admiration.

Quand celui-ci a terminé ses exercices, l'ex-dictateur s'élançait vers lui, et lui pressant les mains avec effusion :

— Toi aussi, frère, s'écrie-t-il, tu soulèves les masses !

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

Le *Courier de Saumur* est vraiment trop aimable de s'occuper de nos intérêts.

Voici la solution du problème qu'il cherche : un tirage exceptionnel a lieu chaque fois que nous avons à signaler quelque article odieux et à prévenir les honnêtes gens contre les manœuvres du parti démagogique.

Nous voulons qu'à TOUT PRIX le contre-poison se distribue.

Que notre confrère calme donc ses inquiétudes. Les malheureux qu'il s'efforce d'empoisonner recevront de temps à autre la visite à peu près gratuite du médecin, et les clients honnêtes n'en paieront que mieux à celui-ci leur note particulière.

Justice de paix de X..., près Angers.

POUR UNE POULE !...

Depuis Henri IV la poule n'a plus de prix pour nos ménagères, et c'est avec énergie que le sieur Roger reproche à son voisin Perché de lui avoir tué une de ses plus belles poules.

Il y a déjà pour 43 fr. de frais, quand les témoins viennent prêter serment de dire la vérité, toute l'horrible vérité.

Témoin Martin : J'ai vu Perché qui se cachait pour tuer la poule ; il avait un fusil, et j'ai entendu le coup ; la poule a été foudroyée ; elle est venue mourir au pied du cinquième chou de M. Roger.

force, qui ne tombe en dissolution, et qui ne voit crouler son bonheur, sa gloire, le trône de ses rois ?

**

» Depuis un demi-siècle, une légion d'impies s'est levée.

» Nous avons accueilli les adeptes et couronné les maîtres ; nous avons dévoré leurs productions, souri à leurs blasphèmes, accepté leurs principes.

» Cette école monstrueuse est devenue pour nous l'école de la sagesse.

» Elle était cependant celle de tous les vices et de toutes les passions : école de la licence et de la volupté, école de l'égoïsme et de l'intérêt sordide, école de la fausse amitié et de la perfidie, école du mensonge et du parjure, école de l'orgueil et de la bassesse, école de l'ignorance et du sophisme.

» Cependant ses leçons rompaient tous les liens imposés par la morale et par le devoir aux pères, aux enfants, aux époux, aux sujets. Afin de nous rendre plus sûrement vicieux, les philosophes nous rendaient impies et soulevaient nos cœurs contre le ciel. Pour nous rendre heureux, ils nous abrutissaient et nous faisaient ramper à côté de l'insecte, nous donnant sa nature, ses instincts, ses goûts, ses plaisirs et sa mort.

» Cependant, à les en croire, le vice et la vertu n'étaient que préjugés ; Dieu lui-même était un vain fantôme, le remords une illusion, le mystère une erreur, le christianisme un culte fanatique et superstitieux.

**

» D'abord cette école rampa dans les ténèbres ; mais nos cœurs lâches et gangrenés l'appelaient au grand jour.

» Les tribunaux voulurent la flétrir ; mais la loi mollissait dans l'application de la peine, mais le magistrat semblait regretter d'être sévère.

» Aujourd'hui la répression même et la défense exaltent les bravades de l'auteur incrédule. C'est un moyen pour lui de rendre florissant le commerce de ses œuvres. Elles se vendent partout, dès qu'elles sont impies ; elles se trouvent recherchées, vantées, courues, par cela seul qu'elles sont contre Dieu.

**

» Et vous êtes surpris que ce Dieu, si longtemps combattu par vos philosophes et par leurs livres, ce Dieu oublié, dédaigné, rejeté de nos pensées mêmes, vous êtes surpris qu'il appelle ses fléaux, qu'il ordonne à sa foudre de gronder sur nos têtes, pour nous apprendre au moins que nos mépris ne l'ont pas arrachée à son empire ?

» Vous êtes surpris qu'il ordonne à l'orage d'anéantir l'espoir du cultivateur, et qu'il pousse des campagnes dans nos villes cette foule indigente, qui vient mendier à votre porte le pain que ses bras fournissaient ?

» Vous êtes surpris qu'il suspende le cours de nos rivières et qu'il ordonne aux vents de broyer nos moissons ?

» Vous êtes surpris qu'aux rigueurs des frimats il ajoute la détresse, que l'hiver et la famine se donnent la main, que les orages populaires grondent

après les orages du ciel, que des années d'impiété deviennent des années de désastres ?

» Hélas ! on voit des fous qui, dans cette calamité publique, viennent s'en prendre aux éléments !

» Mais ces éléments mêmes ne rappellent-ils pas le Dieu qui les maîtrise ? Mais ces autres maux qu'il verse sur l'empire sont-ils aussi l'effet des éléments ?

» Toute votre confiance, à cette heure, est dans vos comices. Vous y appelez vos députés, vos sages. Mais si le Dieu qui confond la sagesse humaine ne voit pas la vertu assise au milieu d'eux, croyez-vous qu'il protégera leurs travaux ? Si, jetant le regard sur une assemblée, grande aux yeux des nations, il y voit d'indignes ministres de son Église, des prêtres dégradés par une vie profane ; des nobles orgueilleux, toujours prêts à faire du droit de la naissance celui de l'oppression ; des hommes avides, qui ne jaloussent d'un ordre supérieur que sa richesse et sa force ; des libertins, qui ne secouent le joug du puissant que pour vivre esclaves de plus de passions, ne craignez-vous pas sa colère ?

» Si l'ange d'Abraham, au milieu de cette foule criminelle, ne découvre pas le nombre de justes demandé pour suspendre le fléau, quel espoir est le vôtre ?

» A quoi sert d'assembler des vieillards corrompus, des philosophes impies, un peuple irréli-gieux ?

» A quoi sert d'appeler du fond des provinces, du sein des villes et des bourgades, les chefs, les

pasteurs, les magistrats, les citoyens de tous les ordres, s'il ne doit résulter de cet ensemble qu'un spectacle de corruption, d'impiété, de luxe et de débauche ?

» A quoi sert de hâter ces comices nombreux, s'ils ne peuvent que présenter et réunir, sous un même coup d'œil, les vices et les crimes de vos provinces, de vos villes, de vos bourgades ?

» Comment le Saint des saints prononcera-t-il des paroles de bénédiction sur les représentants d'un peuple qui a pu si longtemps applaudir à une école de philosophie dépravée, et suivre ses principes ? Comment bénira-t-il une nation, dont le plus beau titre était d'être gouvernée par des rois très-chrétiens, et dont le crime irrémissible est d'avoir appelé *Siècle de la sagesse* le siècle du blasphème ? »

**

Arrêtons-nous.

— Il faudrait citer l'œuvre entière avant de trouver une page qui ne soit frappée au coin de la même verve et de la même puissance.

Ne dites pas que l'auteur exagère : il est impossible de présenter la vérité avec plus de foi consciencieuse, avec un élan plus direct, avec une netteté plus incontestable. Ce n'est pas un livre, c'est une inspiration.

Puisse l'ange gardien de la France propager de tels écrits, et traverser la frontière en les emportant sur ses ailes !

FIN DE LA 1^{re} PARTIE.

Perché (vivement) : Mais elle *graffouillait* depuis une heure sur mon terrain. (Rires).

Le témoin : Perché avait déjà tué une poule l'an dernier !

Perché : Elle *graffouillait* aussi ; je ne veux pas que les poules des voisins viennent gratter ma terre ; on ne sait pas quel tort cela fait : c'est horrible ! (Rires.)

2^e témoin, Desbois : Un dimanche, à onze heures, j'ai vu Perché tuer la poule, et s'en aller par la cour de Roger.

Perché : Preuve de mon innocence...

3^e témoin, Papin : J'ai vu du sang de poule et des plumes sur le terrain de Perché !

Perché (rayonnant) : Ah ! ah ! je le disais bien qu'elle *graffouillait* ma terre !

Le défenseur de Roger prend la parole, et fait ressortir les circonstances aggravantes du crime de Perché, le tueur de poules : Un dimanche, — pendant la messe, et traitreusement, — foudroyer la poule de son voisin, et si c'avait été la poule aux œufs d'or !

Le défenseur de Perché énumère les fautes commises par la poule, qui n'a péri que par sa faute, puisqu'elle « *graffouillait* » depuis longtemps, et sans nul droit, s'il faut parler net, le terrain du défendeur.

Un jugement de Salomon termine l'affaire : chaque partie est condamnée à payer la moitié des *dépens* ! Cela leur apprendra à faire 50 fr. de frais... POUR UNE POULE !

Le 16, la femme Beugnier (Louis), cultivatrice à Blou, se rendait, vers 9 heures du

matin, sur le bord d'un fossé pour y laver du linge. Son absence prolongée fit croire à son fils qu'il lui était arrivé quelque malheur. En effet, il trouva sa mère noyée dans le fossé qui ne contenait guère que 25 centimètres d'eau.

Le médecin appelé à constater cette mort, a déclaré qu'elle était due à une attaque d'apoplexie qui aura précédé la submersion.

Le 17 courant, un repris de justice nommé Enos, demeurant à Thorigné, s'est de nouveau fait arrêter pour vol d'une caisse renfermant de la porcelaine, des bas et d'autres objets qui ont été trouvés dans sa chambre et reconnus par leur légitime propriétaire.

AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1^{re} et 2^e (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant des deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que les exemplaires manquants leur seraient expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 140 volumes, désigner ceux qui manquent et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

Variétés.

UNE CENTENAIRE.

« — J'en ai vu bien d'autres !... »

C'était le refrain d'une excellente femme, presque centenaire (elle est morte ces jours derniers, à 98 ans), quand on lui parlait des diverses péripéties de nos cataclysmes politiques. Seulement, après les forfaits de la Commune, elle ajoutait :

« — Tout aussi horribles, mais pas davantage, même en 93. »

Cette femme, du nom de veuve Bertrand, a été enterrée au cimetière Montparnasse. Un grand nombre de personnes appartenant aux diverses classes de la société suivait son convoi.

Voici en quelques mots sa biographie :

A la première révolution M^{me} Bertrand, fille d'un honnête teinturier de la rue Rochecouart, fut contrainte par les fédérés de ce quartier à figurer, dans une fête publique, la *Marianne* qu'on promenait alors dans les rues de Paris à l'instar de la *déesse Raison*. Attachée, sous le Directoire, à la maison de M^{me} Tallien, elle vit toutes les orgies de cette époque, dont elle aimait à raconter, vers ces derniers temps, les étranges péripéties politiques.

En 1804, elle épousa, en premières noces, un brigadier-garde du palais du Luxembourg, nommé Grosset. En 1816, elle fut nommée sous-intendante à la lingerie de la couronne, après avoir épousé, en secondes noces, un garde-du-corps du nom de Brisson, spécialement attaché à la maison du roi. Enfin, en 1846, elle épousa le capitaine Bertrand, sous-intendant à l'économat de l'hôtel des Invalides.

C'est à M^{me} Bertrand que l'État est redevable d'avoir pu sauver, à la Révolution de 1848, une cassette qui renfermait des bijoux de la couronne. Cette respectable dame, qui avait assisté à tant de révolutions, ne s'est pas émue des derniers événements. Quand on lui racontait les atrocités commises par la Commune, elle se contentait de répondre, en guise de consolation :

« — J'en ai vu bien d'autres ! »

Pour les articles non signés : P. GODET.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Taitbout, Paris.

La société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte-courant aux taux ci-après :

CHÈQUES

Dépôts à disponibilité... 5 1/2 } Soit 1 centime
De 12 jours à 3 mois... 4 1/2 } par jour.

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois... 5 1/2 } Soit 1 centime 1/2
De 6 mois à un an... 6 1/2 } par jour.

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France, et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc.

Le Président du Conseil d'administration.

N. LEBEVRE-DURUFLÉ, G. O. ✱,
Ancien ministre du Commerce.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MARS 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	256 25	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	615	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	273 75	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit Mobilier	215	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	530	»	»
5 % Emprunt	88 95	»	»	Crédit foncier d'Autriche	441 25	»	»	Société autrichienne, j. janv.	960	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	447 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	441 25	»	8 75				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	Est, jouissance nov.	510	»	»	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	892 50	1 25	»	Orléans	295 50	»	»
— 1865, 4 %	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	610	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	288 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	273 75	»	75	Nord, jouissance juillet.	980	»	»	Est	282	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252 50	1 50	»	Orléans, jouissance octobre.	885	1 25	»	Nord	302	»	»
— libéré	252 50	1 50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	510	2 50	»	Ouest	280 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3670	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Midi	289	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	680	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	717 50	2 50	»	Deux-Charentes	288	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»	Société Immobilière, j. janv.	41 25	»	»	Vendée	262 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 02 — — omnibus.
4 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etudes de M^{rs} MÉHOUS et LAUMONIER, notaires à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Fidélité,

Composée : au rez-de-chaussée, de deux cuisines, deux salons, deux cabinets, une cave sous partie de ladite maison ;

Deux écuries et une remise, une cour dans laquelle se trouvent deux angars et des lieux d'aisances ;

Au premier étage, deux chambres à feu, deux cabinets ;

Au deuxième étage, trois chambres à feu et un cabinet ; grenier et mansardes sur le tout.

UNE AUTRE PETITE MAISON, située à Saumur, rue Brault, composée au rez-de-chaussée de deux chambres à feu et d'un cabinet ; au premier étage, trois chambres et un cabinet ; grenier au-dessus ; petite cour, cave sous la maison.

S'adresser, pour traiter, à M^{rs} MÉHOUS, notaire, rue Beaupaire, ou à M^{rs} LAUMONIER, notaire, rue d'Orléans. (169)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER De suite,

1^{re} MAISON, à Saumur, rue d'Orléans, 91, occupée en dernier lieu par M. Hanry ;

2^e MAISON DE CAMPAGNE et JARDIN très-bien arboré, de 33 ares, aux Rives, commune de Saint-Martin, longeant l'Authion ; belle pêche.

S'adresser à M^r CLOUARD. (170)

NOUVEAUTÉS

MAISON GABORIT

On demande un apprenti.

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

En l'étude de M^r MÉHOUS, Le jeudi 11 avril 1872, à midi précis.

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS.

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 7, composée : au premier étage, de trois chambres à feu et un cabinet ; grenier sur le tout.

UN AUTRE BATIMENT, appartenant à celui ci dessus désigné.

UN MORCEAU DE TERRE, planté de vigne, situé au Clos-Poinson, commune de Saumur, contenant environ six ares cinquante centiares.

UN MORCEAU DE VIGNE, situé au Clos-Poinson, commune de Saumur, contenant environ six ares.

UN MORCEAU DE VIGNE ET TERRE, sis au Bois-Joly, commune de Saumur, contenant environ douze ares.

UN TERRAIN, moitié en culture, moitié en vigne, d'une contenance approximative de huit ares, situé au Veau-l'Anglais, commune de Bagnoux.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^r MÉHOUS, dépositaire des titres de propriété. (152)

VENTE

D'EFFETS MILITAIRES RÉFORMÉS.

Le mardi 2 avril 1872, dans la cour de la Manutention, à Saumur, il sera vendu :

59 capotes, 75 tuniques, 59 vestes, 8 pantalons, calottes, caleçons, chemises, épaulettes et grand nombre d'autres effets militaires réformés ;

50 caisses, 14 barrils et 201 panetons entoilés.

Prix payable comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant rue de la Petite-Bilange. (144)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (508)

M^r MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc. (158)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

AFFECTIONS DU CERVEAU

ET DE

LA MOELLE ÉPINIÈRE

PRODUITS BROMURÉS SPÉCIAUX

Préparés par J.-A. PENNÉS et C. PELISSE, pharmaciens chimistes

Sirop anti-apoplectique au Bromure d'ammonium chimiquement pur. Utilisé avec succès pour combattre les congestions cérébrales, les monomanies, l'hypocondrie, les paralysies partielles, les délirés et les vertiges.

Sirop anti-nerveux au Bromure de sodium chimiquement pur, présenté sous la forme la plus agréable pour les femmes et les malades délicats, contre l'insomnie, les cauchemars, maux de nerfs et de tête, les convulsions, névroses, spasmes et vapeurs.

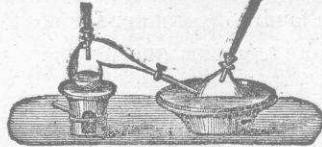
Liquideur anti-nerveuse au Bromure de potassium chimiquement pur, pouvant remplacer souvent les deux produits indiqués ci-dessus, mais employée spécialement avec de grands avantages contre la danse de Saint-Guy, l'éclampsie, l'hystérie, l'épilepsie et les spasmes.

Dépôt à la pharmacie PENNÉS et PELISSE, rue des Ecoles, 49, à Paris, et dans les princ. pharmacies.

MALADIES NERVEUSES

ET

CONVULSIVES



M. PAUL TAVEAU,
GÉOMÈTRE-EXPERT.

A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.

Son bureau est établi au Pont-Fonchard, commune de Bagnoux, près Saumur. (130)